



Contribution de l'Interscot du grand bassin toulousain

Pour l'application régionale de la loi Climat
et résilience sur la réduction de l'artificialisation des sols

novembre 2022



La loi Climat et résilience d'août 2021 prévoit que les régions fixent les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur Sraddet. A cette fin, le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les conférences des SCoT. Lancées en février 2022, celles-ci doivent élaborer des propositions pour les régions.

La conférence des SCoT d'Occitanie peut émettre des propositions à la Région Occitanie jusqu'au 22 octobre 2022. La Région Occitanie pourra quant à elle traduire des objectifs de réduction de l'artificialisation dans son Sraddet jusqu'au 22 février 2024.

Cette contribution vise à exprimer le positionnement de l'interscot du grand bassin toulousain et à éclairer les propositions qu'aura à formuler la Conférence des SCoT d'Occitanie.

Un espace de dialogue pour la planification territoriale du Grand Bassin Toulousain

Depuis 2001, le dispositif interscot a permis de nourrir la stratégie des territoires de planification, à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine avec 4 SCoT puis à celle d'une échelle métropolitaine intégrant les territoires de villes moyennes reliées à Toulouse ainsi que des territoires périurbains et ruraux, organisés en 12 SCoT. C'est un outil de mise en cohérence des politiques publiques pour un système métropolitain qui se développe, s'étend et se structure autour de l'agglomération toulousaine.



L'interscot du grand bassin toulousain, territoire stratégique de la Région Occitanie

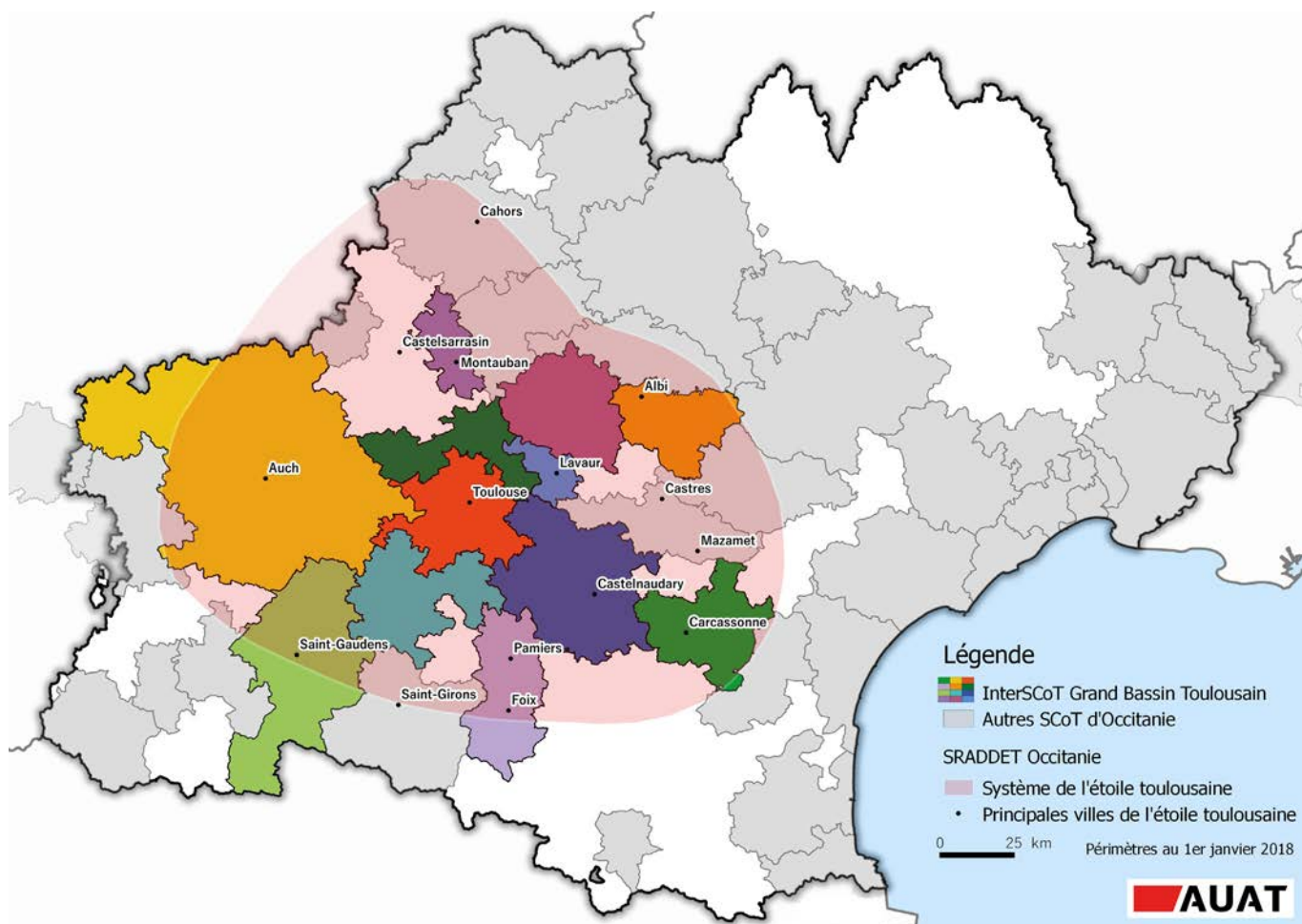
L'interscot est à la fois :

- Une scène d'échanges politique permettant aux élus de se rencontrer pour partager des visions communes afin de porter les enjeux du grand territoire métropolitain.
- Une scène d'échanges techniques entre les structures porteuses de SCoT, proposant des temps réguliers de partage des enjeux et de mise en commun de questionnement.

- Un dispositif de dialogue avec les services de l'État pour l'application des évolutions réglementaires, avec la Région Occitanie pour la mise en œuvre du Sraddet, avec la Fédération des SCoT d'Occitanie pour partager les temps de sensibilisation et de pédagogie, avec l'association du Dialogue Métropolitain pour certains sujets communs de politiques publiques.

- Une capacité à mobiliser de l'expertise technique, rassembler des données, animer les échanges.

De par son périmètre proche de celui des étoiles toulousaines, espace de dialogue défini par la Région Occitanie dans son projet de Sraddet, l'interscot constitue une instance politique avec laquelle la Région peut concerter ses politiques publiques à cette échelle, en complément du dialogue qui se noue avec chacune des structures porteuses de SCoT.

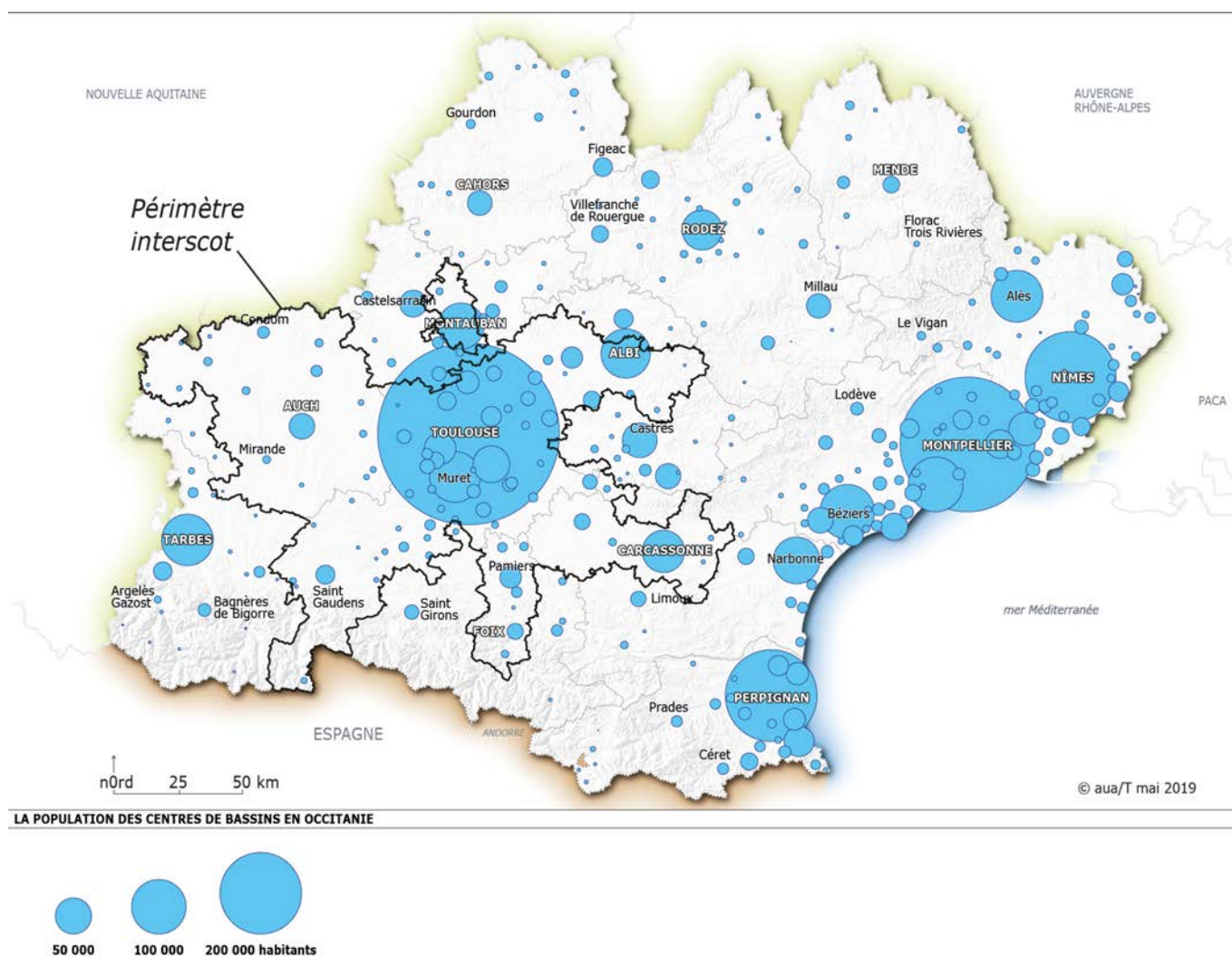


Un territoire dynamique et attractif

Avec plus de 2,1 millions d'habitants en 2019, le territoire de l'interscot concentre 35 % de la population régionale. Son dynamisme démographique est de première ampleur : + 19 300 habitants/an sur la période 2014-2019, soit 48 % de la croissance de la région. Si cette croissance est portée par un solde migratoire important, 0,7 %/an, c'est aussi un territoire caractérisé

par un solde naturel qui reste positif avec 0,3 %/an (contre 0,1 %/an en Occitanie).

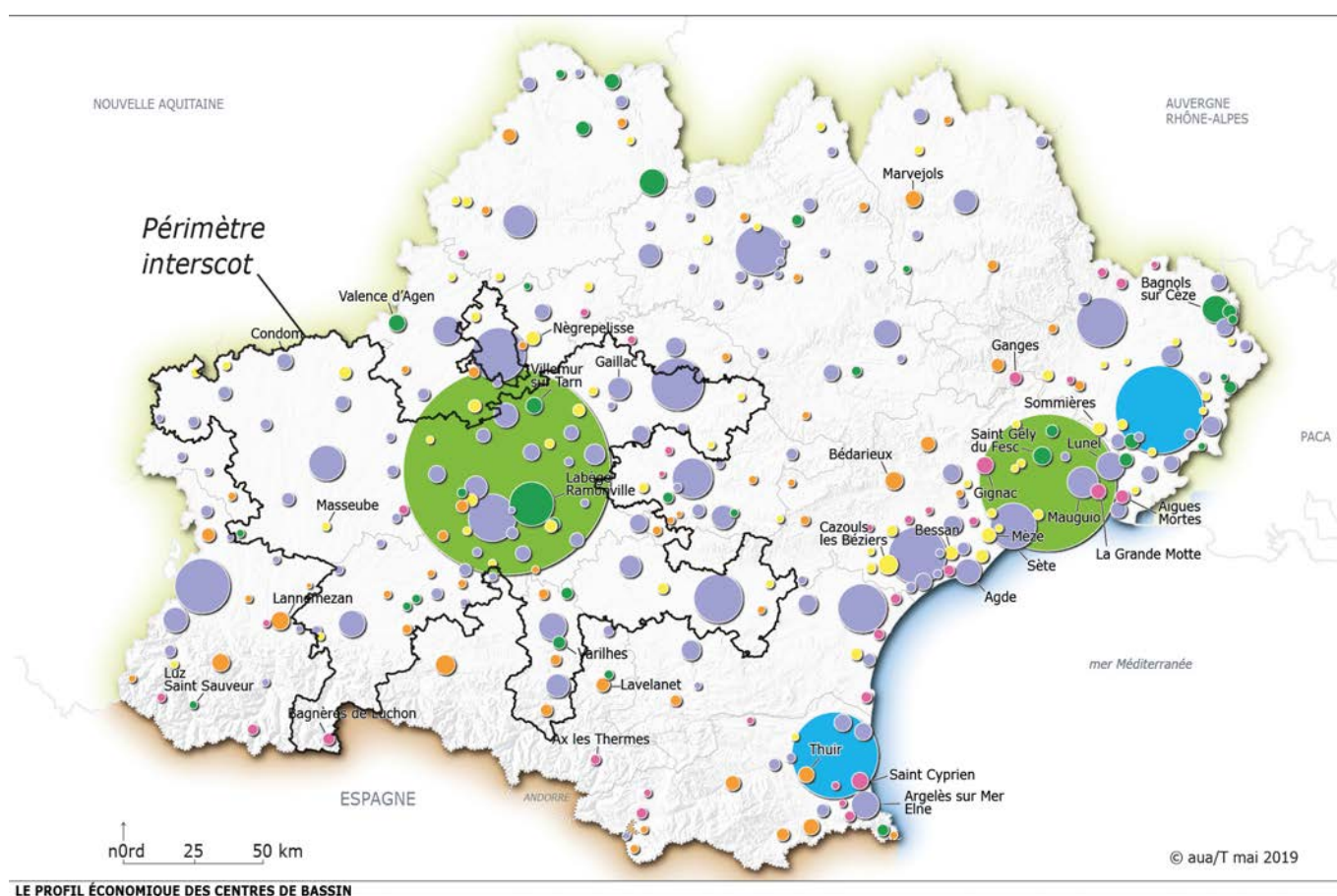
Ces chiffres marquent cependant d'importantes disparités entre d'une part, la métropole toulousaine et ses périphéries proches et, d'autre part, des territoires plus éloignés structurés autour des villes moyennes ou plus ruraux.



Un territoire économique d'importance nationale

Le territoire de l'interscot concentre près de 900 000 emplois, soit 40 % de l'emploi total d'Occitanie. Si l'économie productive est fortement concentrée dans la métropole toulousaine autour de quelques filières technologiques, de nombreux sous-traitants et activités connexes sont également réparties dans les autres territoires d'équilibre.

D'autres territoires de l'interscot se caractérisent également par leurs profils de centre de bassin à dominante administrative et de gestion (Carcassonne, Foix, Montauban, Albi...) et possèdent parfois des filières économiques en lien avec leurs productions agricoles (viande dans l'albigeois, viticulture dans le Gers, le Gaillacois, autour de Carcassonne...).



LE PROFIL ÉCONOMIQUE DES CENTRES DE BASSIN

typologie de l'emploi par fonction économique

surreprésentation de l'emploi tertiaire supérieur

● + de 50 000 emplois

● - de 50 000 emplois

à dominante commerciale et soutien aux entreprises

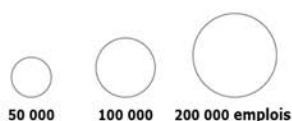
● + de 50 000 emplois

● - de 50 000 emplois

● surreprésentation d'emplois productifs de type agricole et BTP

● résidentiels avec emplois à dominante santé/action sociale et services de proximité

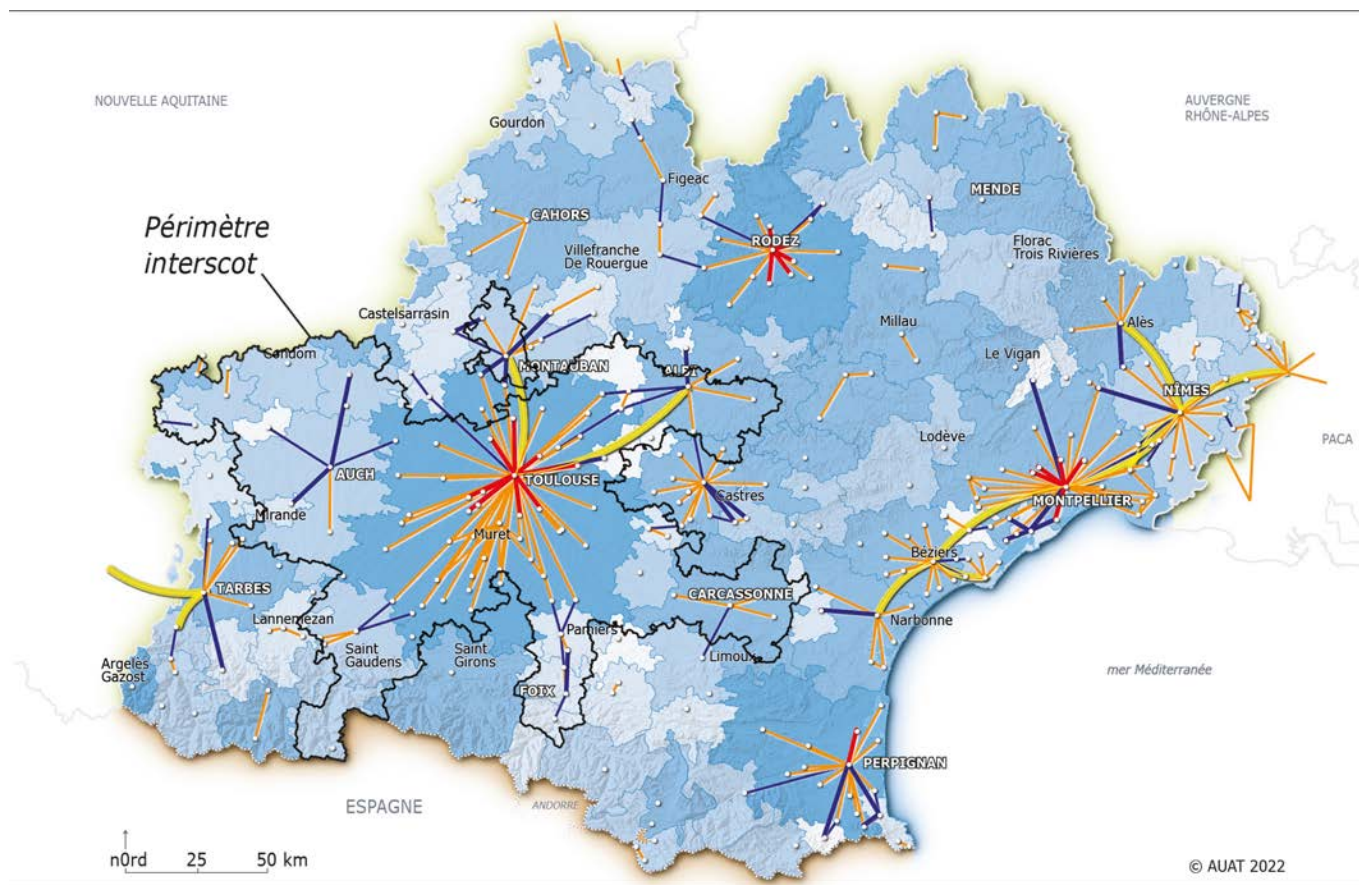
● à dominante touristique



N.B : sont étiquetés les 5 centres de bassins (hors préfecture et sous préfecture) concentrant le plus d'emplois pour chaque catégorie

L'interscot, un périmètre qui fait système

L'analyse des flux domicile-travail met en évidence des liens très forts entre les territoires de l'interscot. Bien que 82 % des flux domicile/travail entre SCoT du périmètre se font à destination de la grande agglomération toulousaine, il faut aussi noter le rôle des bassins secondaires qui rayonnent sur leurs territoires environnants (Auch, Albi, Carcassonne, Foix...).



LIENS FONCTIONNELS STRUCTURANTS ENTRE CENTRES DE BASSINS

échanges d'actifs entre deux centres de bassin

situés dans un même territoire d'interrelations

- supérieurs à 50 % des flux générés par un des deux centres de bassin
- compris entre 10 et 50 % des flux générés par un des deux centres de bassin

situés dans deux territoires d'interrelations différents

- supérieurs à 15 % des flux générés par un des deux centres de bassin
- compris entre 10 et 15 % des flux générés par un des deux centres de bassin
- flux supérieurs à 1 000 actifs entre centres de bassin situés dans des territoires d'interrelations différents

part des flux domicile-travail internes aux territoires d'interrelations (degré d'autonomie)



L'interscot du grand bassin toulousain, un territoire déjà engagé dans une trajectoire de sobriété foncière

Une consommation foncière importante, en lien avec le poids économique et démographique de l'interscot

A l'échelle du territoire de l'interscot environ 11 000 ha ont été artificialisés entre 2011 et 2021, soit 40 % de la consommation foncière de la région Occitanie. (source : portail de l'artificialisation, la consommation foncière)

Les trois quarts de la consommation foncière sont dédiés à la construction d'habitat, l'économie représentant 19 % des espaces consommés.

En comparaison avec la région Occitanie, les ratios sont déséquilibrés par rapport à l'économie (19 % contre 27 %), en revanche la consommation d'espaces pour l'habitat est légèrement supérieure (75 % contre 71 %) du fait de la forte attractivité de cet espace.

Des dynamiques différentes d'un territoire de SCoT à l'autre

L'analyse de la destination de la consommation d'espaces par SCoT montre des dynamiques très différentes sur le territoire de l'interscot. Les SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, de Carcassonne ou encore de la vallée de l'Ariège ont consommé une part importante de foncier à vocation économique, de 25 % à 30 % sur ces territoires.

A l'inverse, pour les autres territoires de SCoT la part résidentielle est plus importante, la consommation d'espaces à vocation d'habitat tournant autour des 80 % à 90 % comme pour le SCoT du Nord Toulousain.

Nom de SCoT	Artificialisation en ha entre 2011-2021
Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou	426
Agglomération de Montauban	520
Grande Agglomération toulousaine	2 781
Carcassonnais	466
Nord toulousain	1 097
Pays Sud toulousain	658
Pays Lauragais	1 165
Grand Albigeois	364
Vaurais	240
Vallée de l'Ariège	410
Pays Comminges Pyrénées	626
Gascogne	2 533
Total interscot	11 227

Nom de SCoT	Part à destination de l'habitat	Part à destination d'activités économiques
Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou	80 %	16 %
Agglomération de Montauban	82 %	16 %
Grande Agglomération toulousaine	69 %	27 %
Carcassonnais	70 %	26 %
Nord toulousain	87 %	8 %
Pays Sud toulousain	81 %	14 %
Pays Lauragais	74 %	21 %
Grand Albigeois	78 %	16 %
Vaurais	82 %	14 %
Vallée de l'Ariège	62 %	32 %
Pays Comminges Pyrénées	74 %	20 %
Gascogne	78 %	16 %
Total général interscot	76 %	19 %
Occitanie	71 %	27 %

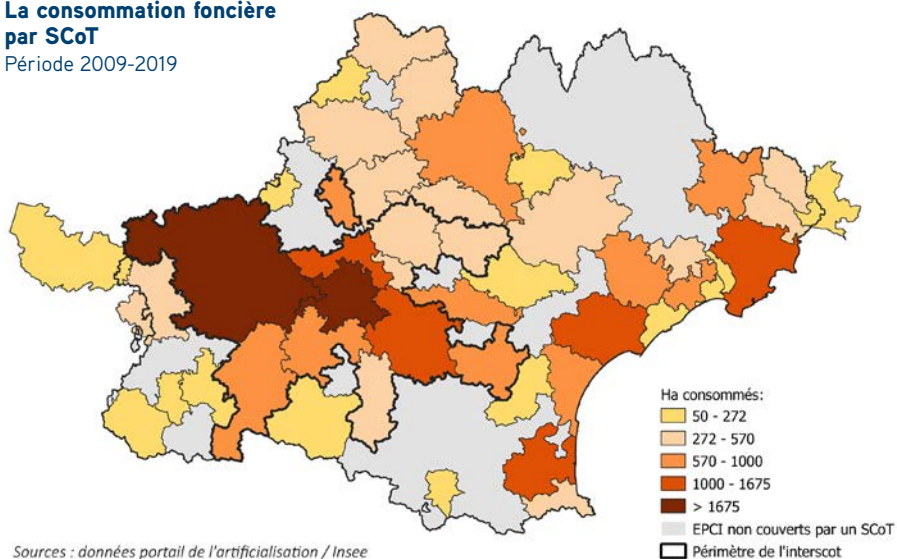
Ces dynamiques différentes se mesurent également au regard de la consommation brute.

Les SCoT ayant ainsi le plus consommé sont les territoires du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et les territoires du SCoT de Gascogne.

À l'inverse, les SCoT de l'Albigeois, de Gaillac Graulhet, du Vaurais et de la Vallée de l'Ariège sont ceux qui, en volume global, ont le moins consommé.

La consommation foncière par SCoT

Période 2009-2019



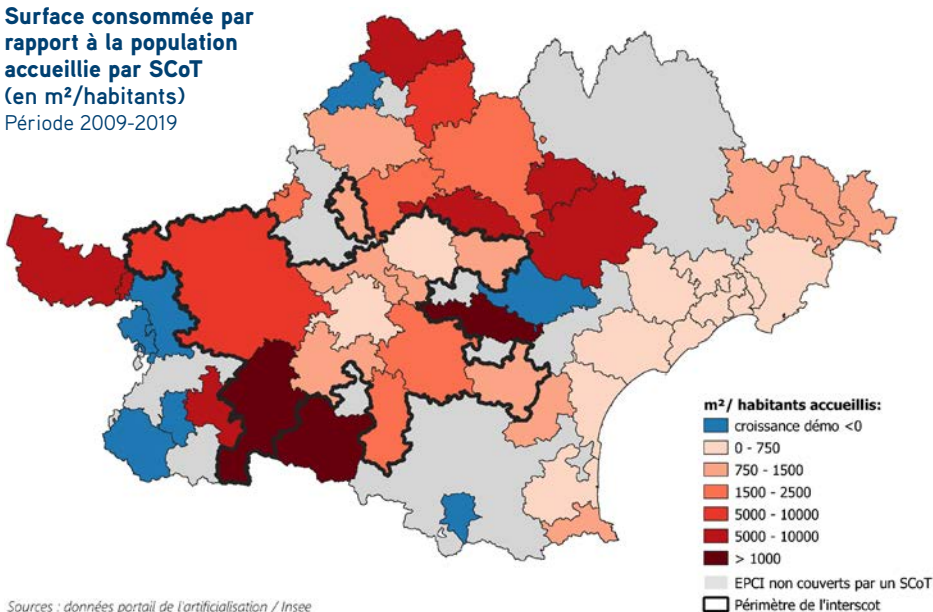
Ramenée à la population accueillie sur la période 2009-2019, la consommation d'espaces par habitant accueillie permet de nuancer ces chiffres.

La grande agglomération toulousaine, Gaillac-Graulhet, l'Albigeois, le nord et sud toulousain, le Vaurais et le Carcassonnais affiche une consommation par habitant accueillie inférieure à 1 500 m². Elle est même inférieure à 750 m² par habitant accueillie pour la grande agglomération toulousaine et le territoire du SCoT de Gaillac Graulhet.

À l'inverse, les territoires plus ruraux, qui ont accueilli moins de population, voient la consommation d'espace par habitant accueillie nettement plus élevée, atteignant des ratios supérieurs à 5 000 m² consommés par habitant accueillie comme sur le SCoT Gascogne et le SCoT Comminges.

Surface consommée par rapport à la population accueillie par SCoT (en m²/habitants)

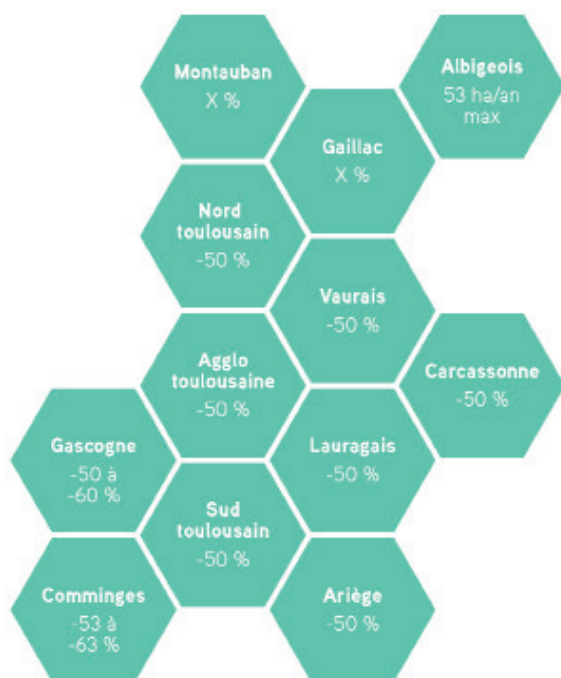
Période 2009-2019



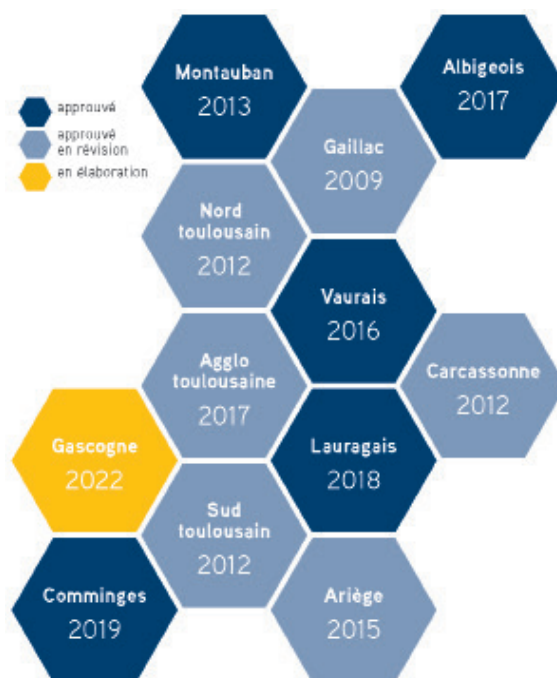
Nom de SCoT	Évolution brute de la population 2009-2019	m² consommés par habitant accueilli
Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou	+8 082	706
Agglomération de Montauban	+7 486	979
Grande Agglomération toulousaine	+135 059	252
Carcassonnais	+4 900	1 301
Nord toulousain	+15 229	996
Pays Sud toulousain	+10 698	872
Pays Lauragais	+9 478	1 767
Grand Albigeois	+5 309	979
Vaurais	+3 139	982
Vallée de l'Ariège	+3 327	1 685
Pays Comminges Pyrénées	+403	22 905
Gascogne	+6 415	4 981
Total interscot	+209 525	714

ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE PAR SCOT

Objectif de réduction de la consommation foncière par SCoT



État d'avancement et date d'approbation par SCoT



Une nette diminution de la consommation foncière depuis 5 ans

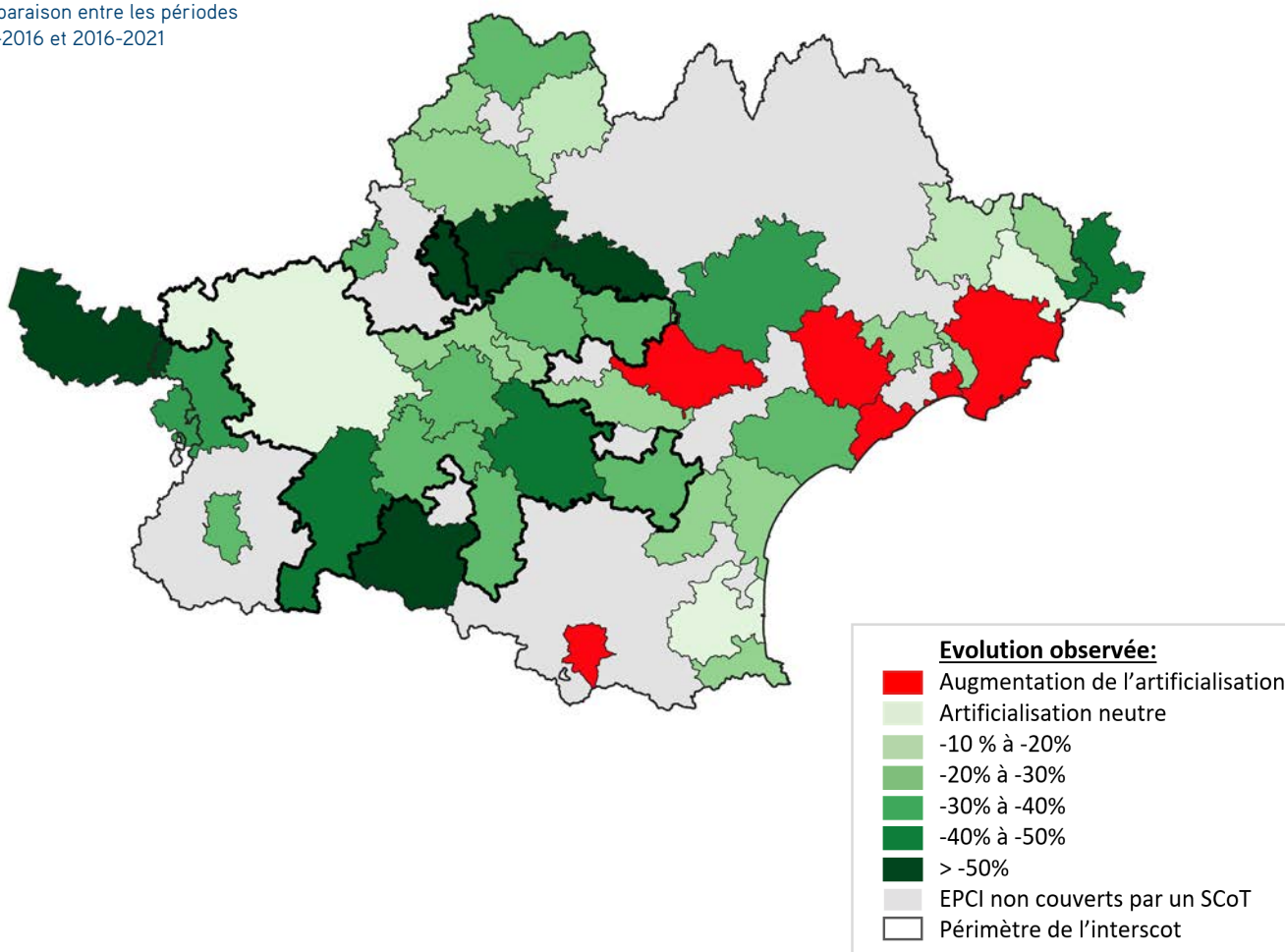
Même si la consommation d'espaces reste encore importante, une réelle modération apparaît à l'échelle du territoire de l'interscot. L'analyse de l'évolution de la consommation foncière entre les périodes 2011-2016 et 2016-2021 montre une très nette diminution de la consommation sur la majorité du territoire de l'interscot, certains territoires comme le Comminges,

le Lauragais ou l'Agglomération de Montauban réduisant déjà de moitié leur consommation d'espaces entre ces deux périodes.

Cette dynamique de réduction de la consommation d'espaces se traduit aujourd'hui au sein des SCoT en cours de révision, où de façon systématique un objectif minima de réduction de la consommation d'espaces de 50 % est recherché.

Évolution de la consommation foncière par SCoT (en %)

Comparaison entre les périodes 2011-2016 et 2016-2021



L'interscot du grand bassin toulousain, un territoire à inscrire dans la stratégie régionale

La Région Occitanie, à travers son Sraddet, doit territorialiser des objectifs de réduction de consommation foncière. Le Sraddet a également pour objectif de promouvoir un rééquilibrage territorial en matière de développement des territoires régionaux. Dans sa rédaction actuelle, le Sraddet ne précise pas pour autant les modalités opérationnelles ni en matière de sobriété foncière, ni en matière de rééquilibrage territorial. Cette contribution ne formule pas de proposition de quantification des objectifs de réduction de la consommation foncière, mais pose des grandes lignes stratégiques qui permettront de conforter les orientations du Sraddet.

Ces propositions stratégiques poursuivent plusieurs objectifs tels que :

- permettre à l'ensemble des territoires de l'interscot de continuer de se développer en proposant une qualité de vie agréable à leurs habitants
- favoriser un rééquilibrage entre les territoires de l'interscot afin d'aller vers un développement plus harmonieux et favoriser une équité territoriale
- respecter les spécificités des différents territoires dans leurs formes de développement et leur identité
- proposer une complémentarité entre les territoires de l'interscot afin qu'ils continuent de fonctionner en réseau et fassent système

1. Changer le modèle

Les ingrédients du changement de modèle

Depuis 50 ans, le territoire de l'interscot du grand bassin toulousain a profondément été marqué par un modèle de développement extensif, se traduisant notamment par une forte proportion de maisons individuelles, qui s'éloignent des centralités, par des zones spécialisées, résidentielles, économiques, commerciales, d'équipements, de loisirs qui découpent et dilatent le territoire, par des emplois productifs et des fonctions métropolitaines largement restés dans le cœur d'agglomération. Ce modèle conduit à une forte consommation de foncier. Il allonge les distances de déplacements, rend les transports publics peu efficaces, et les modes actifs peu pertinents, et génère en conséquence un usage hégémonique de la voiture particulière dont les difficultés de circulation apparaissent aujourd'hui comme la première des externalités négatives ayant leur part de

responsabilité tant dans le dérèglement climatique observé à l'échelle mondiale que dans une baisse de la qualité de vie ressentie par les habitants à l'échelle locale.

Si depuis la loi SRU, l'ensemble des SCOT du Grand Bassin Toulousain sont d'ores et déjà engagés dans une démarche de reconsidération de ce modèle, il est temps d'amplifier cette dynamique pour aller vers une croissance à la fois mieux répartie et plus responsable du cadre de vie. Dans ce contexte, le ZAN constitue aujourd'hui une opportunité tant il oblige de repenser l'aménagement du territoire en contraignant fortement son premier ingrédient, la disponibilité foncière, tant il oblige de faire mieux avec moins. Cette injonction doit renforcer et compléter les démarches engagées pour lutter contre le réchauffement climatique et engager les territoires dans leurs transitions énergétiques, sociales, économiques et environnementales.

Ces différents enjeux convergent vers un changement de paradigme qui doit produire rapidement des effets pour s'inscrire dans une trajectoire vertueuse.

Ce changement de modèle repose sur de nouveaux principes :

– une réinterrogation des modalités de la croissance :

Le territoire de l'interscot connaît une croissance économique et démographique très importante. Tous les SCOT ont gagné des habitants entre 2009 et 2019, souvent fortement. Si les responsabilités d'accueil restent importantes pour un territoire qui constitue le premier moteur économique à l'échelle régionale, il n'en est pas moins vrai que le rythme et surtout les modalités de cette croissance doivent être reconsidérées pour qu'elle ne se traduise plus par une dégradation du cadre de vie et qu'elle soit source d'une atténuation des inégalités sociales.

– **un rééquilibrage entre la métropole toulousaine et les territoires périphériques**

La forte concentration des fonctions économiques et métropolitaines à Toulouse et dans sa périphérie est à l'origine de dysfonctionnements importants. Un desserrement économique et une augmentation de la mixité urbaine dans les autres territoires doit permettre de mieux réguler les flux, de partager les fruits de la croissance et de générer un développement plus vertueux. Ce rééquilibrage passe aussi par des moyens de transports décarbonés efficaces entre les territoires afin de garantir leur mise en réseau et le déploiement de leurs complémentarités.

– **un repositionnement des centralités**

La (re)polarisation doit être au cœur du modèle de développement afin de promouvoir des formes urbaines plus compactes, moins consommatrices de foncier, garantes du bon fonctionnement des services et équipements, compatibles avec la marche à pied et le vélo... Tous les niveaux de centralités sont concernés

– **des espaces publics valorisés**

La qualité des espaces publics, leur capacité à assumer des fonctions de mobilité mais aussi sociales, culturelles écologiques et commerciales, est une condition essentielle à l'acceptabilité par les habitants d'un modèle urbain plus resserré.

– **un meilleur respect et un meilleur accès des espaces naturels...**

La transformation du modèle urbain doit avoir pour objectif la protection et la valorisation des espaces naturels. Ces derniers doivent pouvoir assumer leurs responsabilités écologiques mais aussi constituer des espaces de respiration, de mobilité, d'animation pour les habitants. Ils deviennent un atout important dans l'attractivité des territoires.

Polariser le territoire

Réduire la consommation foncière mais aussi limiter les distances de déplacements, faire vivre les services et commerces, optimiser les réseaux, recomposer les espaces publics, protéger les espaces naturels sont autant d'objectifs qui doivent se traduire par une plus

forte dynamique de polarisation du Grand Bassin Toulousain, autour de ses différents niveaux de centralités. Les politiques régionales de territorialisation foncière devront tenir compte de ces enjeux de polarisation.

Polariser au sein du territoire métropolitain : rééquilibrer la fonction métropolitaine du bassin toulousain

La métropole toulousaine est un moteur économique et démographique tant à l'échelle du grand bassin toulousain qu'à l'échelle régionale. Si les efforts de réduction de consommation foncière doivent se poursuivre et se renforcer, la métropole toulousaine doit pouvoir continuer à se développer, notamment pour des fonctions urbaines qui lui sont propres (spécificités économiques, grands équipements, enseignement supérieur...) et pour entretenir sa capacité de redistribution sur les autres territoires.

Toutefois, un véritable rééquilibrage doit également s'opérer. Une partie de l'appareil productif ou des équipements et services métropolitains doivent pouvoir s'implanter dans les territoires périphériques et, à l'inverse, le développement de la métropole doit permettre de mieux conserver les ménages avec enfants (grands logements accessibles, services adaptés...) et de développer les éléments garants de sa qualité de vie (espaces verts, réseaux piéton et vélo...).

Polariser autour des petites villes : renforcer leur poids au sein de l'interscot du grand bassin toulousain

L'interscot du grand bassin toulousain est caractérisé par une constellation de villes moyennes (Montauban, Foix, Auch, Albi, Carcassonne...), à environ 1h de Toulouse, et de petites villes (Muret, Saint-Gaudens, Lavaur, Gaillac, Grenade, Auterive, Castelnau-d'Aud, Revel...) plus proches, qui inte-

COMMENT INSCRIRE L'interscot DANS LA STRATEGIE REGIONALE ?



ragissent entre elles et avec la métropole.

La plupart des petites et moyennes villes ont une croissance inversement proportionnelle à leur distance par rapport à Toulouse. Ainsi, l'agglomération de Montauban connaît une croissance démographique très soutenue (1 %/an) ; celles de Auch, Albi, Carcassonne, ou encore Foix, plus éloignées de Toulouse, ont depuis quelques années une croissance plus modérée de l'ordre de 0,3%/an. Ces villes petites et moyennes et leurs agglomérations doivent aujourd'hui constituer de véritables territoires d'équilibre, tant en matière démographique qu'économique. Elles possèdent de nombreux équipements, sont reliées et desservies par les transports publics plus ou moins attractifs, rayonnent sur leurs territoires périphériques. La crise Covid a confirmé l'attrait de nombreux habitants pour ces territoires caractérisés par une qualité de vie reconnue. Leur développement n'est pas uniquement lié à la redistribution du territoire toulousain, il doit également dépendre de facteurs endogènes.

La fonction des petites et moyennes villes dans l'armature territoriale régionale doit être renforcée et leur développement doit jouer un rôle dans la sobriété foncière et la maîtrise de l'étalement urbain, tout en s'inscrivant en complémentarité avec celui de la métropole toulousaine. Ces agglomérations doivent constituer des territoires privilégiés pour le rééquilibrage territorial, la déconcentration de la métropole toulousaine et la réindustrialisation de la France. Leur desserte par des réseaux de transports performants est indispensable.

Polariser autour des bourgs-centre : renforcer les bassins de vie dans les territoires périurbains et ruraux

Qu'ils soient en périphérie des villes ou à l'écart des dynamiques métropolitaines, les territoires peu denses occupent une part très importante du territoire de l'intercot. Ils peuvent être caractérisés par un accueil de population important, le plus souvent dans des maisons individuelles, même si de nombreux territoires

périurbains ont déjà engagé des dynamiques de densification, de transformation de leurs formes urbaines, de réinvestissement des centres. Certains territoires plus ruraux, témoignent d'une fragilité de plus en plus forte : perte d'habitant, baisse de l'emploi, vieillissement de la population, difficile maintien des services publics, paupérisation des habitants...

Dans tous les cas, les SCOT portent des logiques de repolarisation, favorisant la structuration de bourgs-centre, afin de consolider des centralités existantes en permettant le développement d'offres économiques de proximité, en renforçant le maillage des équipements... et en structurant les bassins de vie

Les choix de polarisation et de hiérarchisation des armatures urbaines dans ces territoires doivent rester de la compétence des structures porteuses de SCOT. Les efforts en termes de sobriété foncière devront être poursuivis sans pour autant bloquer leur capacité de résilience.



2. Mettre en place des conditions de réussite

Tenir compte des réalités territoriales et des trajectoires en cours

Aujourd'hui, plusieurs logiques coexistent. Les cœurs d'agglomération et notamment la métropole toulousaine, sont les territoires qui consomment le plus de foncier en valeur absolue mais sont aussi ceux qui consomment le moins par habitant ou par emploi accueilli au regard des formes urbaines qu'ils développent et de leur forte attractivité. Il faut environ 250 m² de foncier par habitant accueilli dans le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Les territoires en périphérie de la métropole sont marqués par une croissance démographique importante mais avec des formes urbaines plus consommatrices d'espaces. Il faut encore le plus souvent près de 1000 m² de foncier par habitant accueilli.

Les territoires plus éloignés (villes moyennes, territoires ruraux...) consomment moins de foncier en valeur absolue mais en lien avec un accueil démographique beaucoup plus faible, parfois atone. Ils ont en comparaison une consommation par habitant ou emploi bien supérieure à celle des métropoles. Si leur développement peut participer à l'objectif régional de rééquilibrage, il devra s'opérer avec un changement radical de formes urbaines pour répondre aux objectifs du ZAN.

De nombreux territoires de l'inter-scot sont d'ores et déjà engagés dans une trajectoire de réduction de la consommation foncière, souvent importante. A titre d'exemples, les SCOT du Sud Toulousain et du Gaillacais cumulent un foncier moyen consommé par habitant accueilli relativement faible et une trajectoire de réduction de cette consommation déjà très

dynamique. Ces territoires ne peuvent pas être considérés au même niveau d'exigence que ceux qui n'ont pas encore entamé leur mutation et pourraient bénéficier d'un traitement particulier dans les objectifs de réduction de consommation foncière. La territorialisation des objectifs régionaux doit tenir compte de ces dynamiques différenciées dans un objectif général de réduction de la consommation foncière. Tous les territoires sont concernés par un objectif de réduction de la consommation foncière, les plus urbains comme les plus ruraux, et devront proposer des formes urbaines plus compactes. Néanmoins, il s'agira d'adapter ces formes urbaines aux contextes locaux (densités existantes, géographie...) et les spécificités locales doivent amener des traitements différenciés dans le niveau d'exigences. Les territoires moins urbains devront par



exemple assumer non seulement des revendications des habitants pour des terrains importants, mais aussi, le plus souvent, une capacité moindre à saisir le levier du renouvellement urbain.

Réguler disponibilité et prix du foncier

Le changement de modèle territorial fait peser inévitablement des risques sur les coûts du foncier et sur l'accès au logement par les ménages. La raréfaction progressive du foncier libre va entraîner une augmentation de son coût et des risques de spéculation qu'il faudra réguler. L'objectif de s'appuyer sur un modèle qui priorise le renouvellement urbain aura également des conséquences sur les coûts globaux de l'aménagement. Ces augmentations s'ajoutent à celles liées à l'évolution des réglementations visant à répondre aux contraintes environnementales (isolation, matériaux, production d'énergie...). La Région et le Sradet ont une

responsabilité dans les mécanismes de régulation à mettre en place, tant par l'accompagnement des collectivités et des habitants par les politiques régionales, que par des réglementations territoriales qui ne doivent pas avoir pour conséquence d'inciter les ménages à « habiter toujours plus loin » pour réduire les coûts d'accès au logement.

Tenir compte de l'impact sur les ressources des collectivités

Une part importante des ressources financières des collectivités territoriales repose sur une fiscalité liée au développement urbain et à la consommation foncière. Une démarche de sobriété foncière et une politique régionale de territorialisation des objectifs de consommation auront donc un impact direct sur l'évolution des capacités financières des collectivités. L'enjeu de cohérence passe par une réinterrogation

de la fiscalité locale et plus globalement des mécanismes de finances publiques. En attendant, des mesures de régulation seront nécessaires pour ne pas accroître les inégalités territoriales.

Les SCoT, périmètres pertinents pour l'application des objectifs du Sradet

Chacun des SCoT actuels ou en cours de révision s'appuient aujourd'hui sur une armature territoriale qui vise une plus forte polarisation. La réduction des consommations foncières passe par le succès de ces politiques locales dans une réelle logique de subsidiarité. Après un demi-siècle d'étalement urbain dans toutes les agglomérations, le rééquilibrage territorial régional doit se jouer autant dans la modification du rapport entre centres et périphéries qu'entre territoires régionaux. Les territoires de SCoT sont à ce titre des territoires pertinents tant dans la définition des objectifs



que dans la mise en œuvre des politiques régionales. Leurs tailles et leurs gouvernances constituées en font des interlocuteurs privilégiés.

Poursuivre des politiques régionales en cohérence avec les SCoT

Les politiques régionales d'aménagement peuvent accompagner ces politiques locales. La localisation des lycées ou encore les politiques régionales de développement des zones d'activités doivent aujourd'hui mieux tenir compte des armatures territoriales définies dans les SCoT. Ces politiques pourraient notamment promouvoir l'insertion de ces fonctions au sein des tissus mixtes, en accompagnement de dynamiques de renouvellement urbain.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région joue également un rôle très important dans la desserte des territoires. Le développement d'une offre alternative à la voiture entre les agglomérations régionales, et notamment le développement de l'offre ferroviaire doit accompagner la structuration du territoire et faciliter son rééquilibrage. Le développement des villes moyennes passera par une offre de transport plus attractive, notamment en lien avec Toulouse.

Le développement du vélo pour la desserte des territoires périphériques doit également constituer un objectif régional.

Enfin, les outils fonciers développés par et avec la Région (EPFO, AMI Friches, démarche Bourgs-Centres...) peuvent être renforcés dans leur rôle joué en faveur d'une plus forte polarisation du territoire. Par ailleurs, dans le contexte actuel, la Région a également une mission d'innovation quant à la mise en œuvre de nouveaux outils performants visant la limitation de la consommation foncière..

Mieux définir les objectifs de consommation foncière

Si tous les territoires doivent fortement s'engager dans la sobriété foncière et poursuivre voire accentuer les dynamiques actuelles, les objectifs du Zéro Artificialisation Nette passent également par un éclaircissement des objectifs de consommation foncière.

La Région doit donc traduire ces objectifs dans le Sradet. Elle doit aussi mieux définir les consommations qui ne seraient pas comptabilisées dans des enveloppes locales quand elles renvoient à des fonctions d'échelle supérieure ou répondent fortement à des enjeux de transition écologique :

– l'aménagement de voies régio-

nales ou d'agglomérations, le développement des transports publics dont le redéploiement des lignes ferroviaires, le développement des modes actifs, l'aménagement d'aires de covoiturage...

- les grands équipements dont le rayonnement est extra-local (hôpital, salle de spectacle, lycée, pôle universitaire...)
- les grandes fonctions logistiques quand elles jouent un rôle régional
- les équipements de production des énergies renouvelables
- certains secteurs géographiques à vocation économique dont le rôle stratégique renvoie à un intérêt national voire mondial (Airbus à Toulouse, Fabre à Lavaur et Castres...) ou plus généralement à un enjeu de réindustrialisation et de déploiement d'activités productives (vallée de l'Ariège, Hautes-Pyrénées...).

L'identification des dérogations possibles, dont l'objectif est de rechercher le maintien de l'attractivité du territoire de l'interscot, ne doit pas pour autant faire oublier la notion d'équité territoriale, ni celle de la responsabilité des différents acteurs quant aux objectifs de sobriété foncière (Etat, collectivités, porteurs de projet, entreprises...)

